



Registre des Ostéopathes de France

Registre des
Ostéopathes
de France

ROFSET numéro hors série

Organe d'information du Registre des Ostéopathes de France
Novembre 2005

SOMMAIRE

LE ROF AU SERVICE D'UNE PROFESSION	1
LE ROF, UNE INSTANCE ORDINALE POUR L'OSTÉOPATHIE	1
LE ROF EN QUELQUES MOTS	2
DO MROF, UN LABEL DE QUALITÉ	2
POLITIQUE DU ROF	3
ACTIONS DU ROF	3
LES RÉALISATIONS QUI VOUS CONCERNENT	4
LE ROF C'EST AUSSI	4
COORDONNÉES DU ROF	4

Le ROF au service d'une profession

La profession d'ostéopathe ne dispose pas encore en France d'un cadre légal. Le Registre des Ostéopathes de France (ROF) travaille à définir le statut de la profession avec les pouvoirs publics, en collaboration avec d'autres associations professionnelles.

L'absence de réglementation ouvre la porte à l'utilisation abusive du titre d'ostéopathe. Pour protéger ceux qui choisissent le traitement ostéopathique, le Registre des Ostéopathes de France a créé un label M.R.O.F. (Membre du Registre des Ostéopathes de France).

Ce label garantit au patient que l'ostéopathe qu'il consulte est convenablement formé et qu'il exerce son art dans le respect du Code de déontologie.

Le ROF, une instance ordinale pour l'ostéopathie

À l'instar de la plupart des professions de Santé, l'ostéopathie se doit de répondre à des normes d'organisation conventionnelle.

Elle dispose d'une institution ordinale :

Le Registre des Ostéopathes de France

- qui définit l'éthique et la déontologie professionnelles.
- qui répertorie tous les ostéopathes conformes à ses critères académiques et d'exercice.

Le ROF en quelques mots

Le ROF, association d'ostéopathes professionnels

Association créée en 1981 par Robert Perronneaud-Ferré, le Registre des Ostéopathes de France a pour objet de **regrouper des professionnels** qui s'engagent à respecter les règles de déontologie, de garantie de formation et d'exercice professionnel qu'il a définis.

Depuis 25 ans, tous ses membres exercent exclusivement la profession d'ostéopathe.

DO MROF, un label de qualité

À travers le **label DO MROF**, Le ROF valorise une compétence et la sécurité des soins ostéopathiques.

De plus, nous avons procédé l'an dernier à la rédaction de l'analyse critique des risques attribués aux manipulations du rachis cervical. Ce document est **cité en référence par l'Organisation Mondiale de la Santé** dans le document qu'elle va publier prochainement sur les recommandations en matière d'enseignement et de sécurité en ostéopathie.

Avec l'aide de l'Académie d'Ostéopathie de France, nous avons initié une deuxième analyse qui portera sur la sécurité du nourrisson et du jeune enfant.

Le ROF aujourd'hui

Avec ses **864 membres**, le Registre des Ostéopathes de France est l'association qui regroupe le plus d'ostéopathes exclusifs en France.

Par le nombre, par son cadre de référence, le ROF s'est imposé comme **interlocuteur sérieux** dans la réflexion menée avec les pouvoirs publics.

Le ROF valorise l'image de **l'ostéopathie française** et entretient des relations privilégiées avec les Registres des autres pays.

En délimitant son domaine de compétence, le ROF marque son **indépendance** à l'égard des contingences syndicales ou de formation.

C'est un **annuaire de professionnels, référence** pour le grand public.

864 membres.

La plus
importante
association
d'ostéopathes
professionnels

DO MROF,
Une compétence
reconnue
aujourd'hui et
demain...



La politique du ROF

Une réglementation pour une nouvelle profession de santé

Le paysage ostéopathique s'est modifié en France depuis le 4 mars 2002 et l'enquête de représentativité de 2003. La réglementation de demain sera conforme aux idées partagées par les plus nombreux. Pour cela, nous devons nous regrouper.

Les critères de compétence nécessaires pour être membre du ROF constituent un encadrement de la profession qui garantit la sécurité du patient. Nous rejoignons ainsi la préoccupation des pouvoirs publics.

Ce sont ces modalités que le ROF présente comme référence pour une codification de l'exercice de l'ostéopathie.

Nous voulons obtenir la réglementation d'une nouvelle profession de santé, fidèle aux principes définis par nos statuts.

Les actions du ROF

Sensibiliser les mutuelles sur la qualité de la démarche du ROF et l'intérêt que les mutualistes peuvent en retirer, tant sur le plan de leur santé que sur le plan financier.

La **collaboration avec le Groupe Initiative Mutuelle (GIM)** s'est enrichie depuis l'an dernier, puisque 5 mutuelles sont sur le point de rejoindre le GIM et deux syndicats, le SFDO et l'UFOF, proposent dorénavant à leurs membres, de participer à cette démarche de qualité. Ainsi, c'est bientôt 10 millions de mutualistes qui pourront bénéficier d'une prise en charge des soins effectués par environ 2500 ostéopathes.

Agir auprès des compagnies d'assurances : le ROF a agréé un contrat d'assurance de Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) d'ostéopathe.

Il s'agit du contrat du Lloyd's de Londres commercialisé par le cabinet Arosio (coordonnées disponibles au secrétariat) sous la référence LE-GO LF/01/13/OSM.

Ce contrat a été fabriqué sur mesure à partir d'une base existante. Il correspond à ce que nous voulions en terme de déontologie.

Les compléments apportés au contrat permettent à l'ostéopathe DO MROF d'être garanti comme un véritable professionnel de Santé.

Anticiper sur la réglementation

- se réunir pour se concerter
- poser les bases pour une codification de l'exercice de l'ostéopathie

Responsabilité Civile Professionnelle

Des contrats épluchés pour les confronter aux lois de la République et au Code de déontologie.

Aucun d'entre eux ne s'est avéré irréprochable.

Certains, ne respectent même pas la loi avec un montant de la garantie par an et par sinistre inférieur aux 10 millions d'euros requis.



Les réalisations qui vous concernent

- **L'annuaire des DO MROF**: référence les professionnels membres du ROF.
- **Le Livret 1** : « Analyse critique des risques attribués aux manipulations du rachis cervical et recommandations de bonne pratique ».
- **La Norme de Compétence de l'Ostéopathe 2004**
- **Le Code de déontologie**
- **Les infos du ROFSET**, le bimestriel gratuit du ROF.
- **Les Contrats** de collaboration libérale, de remplacement et d'exercice à frais communs, conformes aux lois et au Code de Déontologie.
- **Un Forum annuel d'expression** : demie journée de débats, la veille de l'Assemblée Générale.
- **Une Carte Professionnelle DO MROF**

Le ROF c'est aussi :

- **Un Site Internet** : Pour découvrir l'ostéopathie, l'actualité professionnelle, les ROFSET, l'annuaire, et d'autres informations. Ce sont aussi **30 à 40 mails** par jour pour répondre à vos questions et à celles du grand public.
- Dans votre région, un **Délégué Régional**, courroie de transmission entre vous et le ROF.
- **Une secrétaire à votre disposition**. Chaque jour entre **50 et 60 appels téléphoniques**, dont **80% pour des références d'adresses d'ostéopathes DO MROF**. Ces demandes sont en constante progression chaque année.
- **Une permanence de conseil juridique** d'une avocate spécialisée, le 1^{er} mardi de chaque mois.

Quelques chiffres :

Évolution de notre **Site Internet**

www.osteopathie.org

dont les statistiques prouvent l'intérêt qu'on lui porte :

En moyenne :

Près de **13000 visiteurs par mois**,

Près de **430 visiteurs par jour**,

14930 visiteurs en octobre 2005

Avec quelques pics records journaliers au fil de l'année :

687 visiteurs le 12 septembre dernier,

614 le 13 septembre,

585 le 14 avril.

REGISTRE DES OSTEOPATHES DE FRANCE

8, rue Thalès

33692 MERIGNAC CEDEX

Téléphone : 05 56 18 80 44

Télécopie : 05 56 18 80 48

Email: contact@osteopathie.org

WWW.osteopathie.org



Registre des Ostéopathes de France